

Séance du 28 novembre 2025

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'OULCHES dûment convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Claude MERIOT Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10
Nombre de conseillers municipaux présents : 08
Nombre de conseillers municipaux votants : 08
Nombre de conseillers municipaux pour : 08
Date de la convocation : 24 novembre 2025
Résultat du vote : adoptée

Présents : Claude MERIOT, Bernard RETAILLAUD, Gilles RODIER, Jean-Louis BELIERES, Thierry DEMARS
Martine JOLIVET, Marie-José VIVIEN, Dominique TARDY.

Absent excusées : Daniel HOESSEN, Yvette LACIPIERE.

Madame Martine JOLIVET a été élue secrétaire.

OBJET : Remboursement mise à disposition du personnel par le service assainissement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux relatifs à l'assainissement sont effectués par le personnel de la commune.

Il est donc nécessaire que le service assainissement rembourse à la commune les frais représentatifs de la mise à disposition du personnel.

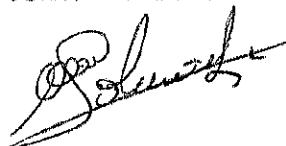
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que le budget annexe du service assainissement rembourse à la commune les frais de personnel pour les travaux effectués toute l'année, la participation est fixée sur la base de la rémunération et contributions annuelles versées pour l'agent communal soit pour 2025 : 848,00€.

Le Maire,
Claude MERIOT



Secrétaire de séance
JOLIVET Martine



Accusé de réception en préfecture
036-213601487-20251128-DE-041-2025-AI
Date de télétransmission : 02/12/2025
Date de réception préfecture : 02/12/2025